



Annulation devis avec un refus de financement

Par Benfafa

Bonjour,

J'ai signé un peu vite un devis pour une véranda, le commercial n'a pas voulu me l'envoyer par mail mais il a voulu que je passe au magasin pour me remettre le devis. J'ai été bête et je me suis laissé convaincre de signer.

J'ai été voir ma banque pour réaliser la simulation qui m'a indiqué que ça ne passerait pas et j'ai fait une demande de financement auprès de Sofinco et de Cetelem.

J'ai eu un refus de ces organismes que j'ai transmis par courrier recommandé pour demander l'annulation du devis à l'artisan .

Sur le devis il est mentionné sous réserve de l'obtention du prêt bancaires, puis-je faire annuler ce devis avec le refus de 2 organismes financiers (Cetelem et Sofinco) ou suis-je obligé de trouver une solution à l'amiable?

Merci pour votre aide et pour vos réponses.

Cordialement.

Par Isadore

Bonjour,

Si le devis est "sous réserve de l'obtention d'un prêt bancaire", il me semble que c'est suffisant d'avoir deux ou trois refus à produire.

Voyez ce que l'artisan vous répondra.

Par Benfafa

Merci pour votre réponse Isadore

Par kang74

Bonjour

Si au moment de l'achat vous avez informé le vendeur et fait donc un devis notifiant votre volonté de payer tout ou partie en crédit par le biais d'un crédit affecté, oui .

Article L312-45

Version en vigueur depuis le 01 juillet 2016

Créé par Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 - art.

Chaque fois que le paiement du prix est acquitté, en tout ou partie, à l'aide d'un crédit, le contrat de vente ou de prestation de services le précise, quelle que soit l'identité du prêteur.

Sinon, non il n'y a pas de droit de rétractation car vente en établissement .